



Jugement après récidive alcoolémie + accident matériel

Par **aurelkrs**, le **20/03/2008** à **12:31**

Bonjour,

Suite à un accident matériel (voiture emboutie) sous emprise d'alcool, je passe au tribunal dans quelques mois.

Je précise que j'avais déjà été contrôlé positif à l'alcool il y a 3 ans.

J'aimerais savoir à quoi m'attendre exactement.

Je ne cherche pas d'excuses, je reconnais mes faits et ai parfaitement conscience de la gravité de mes actes mais je désires pouvoir me racheter et continuer à travailler.

Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **20/03/2008** à **20:37**

Bonjour,

pour la première affaire êtes vous passé devant le tribunal??

Si oui quel a été le jugement redu?

Dans l'attente de vous lire

Par **aurelkrs**, le **21/03/2008** à **09:34**

Non, la première fois pas de tribunal...
Seulement une ordonnance pénale, une suspension de 6 mois et une amende.

Par **citoyenalpha**, le **21/03/2008** à **11:43**

Bonjour,

Vous risquez

2 ans de prison (dans votre cas ce sera sûrement un sursis avec mise à l'épreuve)
4500 euros d'amende
annulation et interdiction de repasser les épreuves pendant 3 ans au plus
ou suspension du permis pendant 3 ans au plus.

Votre première condamnation entrera en compte dans l'appréciation du tribunal quant à la peine qu'il prononcera.

Il convient de se faire représenter par un avocat afin de préparer sa défense et tenter ainsi d'atténuer les peines qui seront prononcées.

Restant à votre disposition.

Par **aurelkrs**, le **21/03/2008** à **12:12**

Merci pour votre prompt réponse.

Je suis jeune actif et je me demande combien peut coûter l'assistance d'un avocat?

Je pense effectivement que ce serait bienvenu mais je n'ai encore consulté personne...

Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **21/03/2008** à **13:54**

Vous pouvez vous adresser au CDAD dont vous dépendez ils pourront vous conseiller. Ci dessous vous trouverez le lien vous permettant de contacter celui dont vous dépendez:

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10111>

Restant à votre disposition